

Plan d'aide personnalisé Barème de ressources et de participation 2012

Ressources mensuelles		Participation du retraité
Personne seule	Ménage	
Jusqu'à 807 €	Jusqu'à 1 403 €	10 %
de 808 € à 865 €	de 1 404 € à 1 498 €	14 %
de 866 € à 976 €	de 1 499 € à 1 640 €	21 %
de 977 € à 1 146 €	de 1 641 € à 1 842 €	27 %
de 1 147 € à 1 198 €	de 1 843 € à 1 911 €	36 %
de 1 199 € à 1 336 €	de 1 912 € à 2 041 €	51 %
de 1 337 € à 1 528 €	de 2 042 € à 2 293 €	65 %
au-delà de 1 528 €	au-delà de 2 293 €	73 %

NB : les retraités éligibles à l'aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide ménagère à domicile.